



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce international

Question écrite n° 103793

Texte de la question

M. Pascal Terrasse attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la volonté de mise en place d'un socle de protection sociale universel et international dans le cadre du G 20. En effet, le commerce mondial ne prévoit pas de prendre en compte la dimension sociale dans les critères de concurrence. Cependant, de nombreux organismes tiennent aujourd'hui à informer plus globalement le consommateur afin de garantir au mieux son libre choix. La concrétisation de telles aspirations pourrait passer par la création d'un label « traçabilité sociale ». Facilement identifiable, celui-ci apparaîtrait sur les produits respectant les normes sociales fondamentales édictées par l'Organisation internationale du travail (OIT). Afin de prendre en considération ces observations lors de l'élaboration du prochain texte de loi, il lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pascal Terrasse](#)

Circonscription : Ardèche (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103793

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mars 2011, page 3042

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)